



BS.24-10-034-AF

CHECK-LIST

Octobre 2024

BUG APPLICATION CABIN

- ▶ **Etape 1 :** Désinstaller Cabin et Formslib
- ▶ **Etape 2 :** Eteindre et rallumer l'Ipad - Effacer l'historique du navigateur internet (Réglages -> "Safari" -> Effacer l'historique et données du site)
- ▶ **Etape 3 :** Réinstaller Cabin et Formslib via PNC store en wifi – ouvrir Formslib (Renseigner Info dans la roue crantée en haut à gauche) – ouvrir Cabin



PERMANENCES CRPN

Vos élus SNPNC/UNSA à la CRPN vous accueillent à partir de 10h00

- ▶ les 18 et 25 novembre à Roissy - Permanence SNPNC - UNSA Cité PN
- ▶ le 19 novembre à Orly - salle réserve base PN

CONGÉS EXCEPTIONNELS D'ORDRE FAMILIAL

Mariage du salarié ▶ 6 jours (fournir un acte de mariage ou la copie du livret de famille)

Conclusion d'un PACS par le salarié ▶ 4 jours (fournir la convention de Pacs)

Mariage d'un enfant du salarié ou de son conjoint ▶ 2 jours (fournir un acte de mariage ou la copie du livret de famille)

Naissance d'un enfant (père ou conjoint(e), concubin(e), pacsé(e) avec la mère de l'enfant) ▶ 3 jours (fournir un acte de naissance ou la copie du livret de famille)

Congés exceptionnels d'ordre familial pour cause de décès : consulter Easy RH

[EasyRH > Congés et absences > Congés exceptionnels d'ordre familial PN](#)

UM : BONNE NOUVELLE

Les UM R1 ou R4 au départ de CDG et d'Orly peuvent être confiés au personnel au sol :

- ▶ 2h15 avant le départ programmé d'un vol LC
- ▶ 2h avant le départ programmé d'un vol MC

Pour les premiers vols du matin, les UM ne sont pris en charge qu'à partir de 05h15 LT.

A l'enregistrement : le PNC se présente à un des comptoirs de la zone d'enregistrement dédiée avec le dossier de voyage de l'UM complété et signé. L'UM est confié au personnel au sol qui le prend en charge pour la suite du voyage. Etant en fonction sur le vol, il n'y a pas lieu de demander à une tierce personne d'attendre le départ.

A l'embarquement : l'UM est accompagné par le personnel au sol et est présenté au CCP/CC comme tous les autres UM.

A l'arrivée : le PN doit s'identifier auprès de l'agent arrivée et signer le feuillet du dossier UM.

Retrouvez toutes ces précisions sur [Medialib > Mission > Pour aller plus loin ... Mission – Opérations > le PAM](#)



■ SPECTACLES DE NOËL

Les spectacles de Noël du CSE étant complets, nous vous rappelons la nécessité d'**annuler vos réservations si vous ne pouvez pas vous y rendre**.

Il y a 20% de No show chaque année sur les sorties de Noël, ce qui laisse des places vacantes au Jour J qui pourraient être attribuées à des PNC qui n'ont pas pu réserver les spectacles qu'ils désiraient.



■ FRAIS DE SANTÉ

Suite à notre intervention, les fiches escales ont enfin été mises à jour. En cas de problème de santé en escale :

▶ **Prévenir le CCO** (Contact via WhatsApp possible également : 06 73 53 43 96) **pour ouvrir un dossier** auprès de Mondial Assistance **et permettre un remboursement de frais éventuels avancés** hors hôpital (exemple : consultations médecine de ville en escale) à votre retour. Enfin, il n'y a plus à passer par la sécurité sociale et la Mutuelle, Viventer etc...

Retrouvez le process mis à jour dans les fiches escales.

En cas de problème rencontré dans ce parcours n'hésitez pas à contacter vos délégués SNPNC.

■ INFO PRESSING GEORGES

Les PNC en arrêt peuvent contacter le service via le chat de l'application afin que leur housse soit conservée.

■ SKYLIB REMPLACE MEDIALIB PROGRESSIVEMENT

Medialib reste disponible jusqu'à mi-décembre. Début novembre, déploiement progressif de Skylib, **aucune action n'est requise**, un mail vous informera de l'installation automatique de SkyLib sur votre Cabin Pad.

L'ensemble des contenus sera téléchargé au 1^{er} lancement de l'application.

■ BONUS SUBVENTION CSE LIGNES sur les chèques vacances

Jusqu'au 31 décembre 2024 vous pouvez commander jusqu'à 400€ supplémentaires de chèques vacances (soit un prix payé de 200€ une fois la subvention de 50 % déduite).

Cette subvention « bonus » de 200 euros vient en plus de votre subvention « Loisirs et Culture » habituelle et est valable du 2 juillet au 31 décembre 2024.

Pour commander ou obtenir plus d'infos : Cliquer sur la page d'accueil du [cselignes.com](https://www.cselignes.com) sur «BONUS CHEQUES VACANCES SUMMER 2024».

Attention ! Les chèques vacances dématérialisés ne sont pas acceptés partout, dans le doute, préférez l'envoi de chèques vacances en carnet envoyés chez vous en recommandé.

■ INDEMNITÉS GIG SEPT 2024

Le service technique de la gestion paie a constaté une anomalie dans le décompte des indemnités de découcher GIG le mois dernier, la correction a d'ores et déjà été apportée.

La régularisation sera effectuée sur la paie d'octobre pour l'ensemble des PNC concernés.

■ ROTATIONS RED EYES MC W24/25

- ▶ en quotidien : **IST et ATH**
- ▶ en alternance :
ORN 4 fois par semaine et
ALG 3 fois par semaine.

En cas de vol non complet, bloquer une rangée de 3 sièges pour les PNC. Cf règle AC PNC.

■ COUPONS SPORT ANCV

Cette subvention «boost sport» de **150€** vient en **plus de votre subvention**



Loisirs et Culture habituelle.

Elle est valable du 7 août au 31 décembre 2024.

Achat possible au comptoir billetterie des Escales CSE Lignes, ou en ligne (envoi à domicile).

■ STAGES DE PRÉPARATION À LA RETRAITE DU CSE LIGNES

Le CSE Lignes propose des stages de préparation à la retraite en visio ou en présentiel :

Ces stages se déroulent sur 3 jours. Voici les dates jusqu'à la fin 2024 :

- ▶ **26-27-28 novembre** en présentiel (CDG)
 - ▶ **17-18-19 décembre** en distanciel
- Inscriptions et informations sur <https://www.cselignes.com/>
Saisir « retraite » dans le moteur de recherche du site.

